

## Communiqué de presse

Jeudi 14 Mai 2020

Comité interministériel du tourisme et crise du Covid19 :  
Des annonces du Gouvernement qui tiennent compte des demandes du secteur HCR  
mais des freins importants demeurent pour que le secteur puisse réellement repartir



**Roland Héguy, Président confédéral de l'UMIH** : « *La situation est très grave. Ce Comité interministériel du tourisme était celui de la survie. La profession a obtenu certaines satisfactions ce matin comme la date de réouverture fixée au 2 juin en zones vertes, mais il reste encore de grandes incertitudes pour notre profession. Beaucoup de leviers reposent sur la dette qu'il nous faudra bien rembourser alors que nous ne serons peut-être pas économiquement en état de le faire. Il faut encore travailler et l'Umih et ses syndicats associés resteront mobilisés. C'est pourquoi, nous demandons au Gouvernement que soient organisés des points d'étape réguliers avec le secteur pour réévaluer le calibrage des aides en fonction de l'évolution économique car cette crise sera profonde et durable.* »

Les enjeux de cette 5<sup>ème</sup> édition du Comité interministériel du tourisme du 14 mai, présidé par le Premier ministre Edouard Philippe, étaient **d'une importance vitale** pour éviter que sombre une filière entière – le tourisme – qui représente 8% du PIB et plus de 2 millions d'emplois.



Plongé en « activité zéro » depuis le 15 mars pour éviter la propagation du virus, l'hôtellerie-restauration est frappé de plein fouet par l'obligation administrative de fermeture ainsi que par l'interruption brutale des flux touristiques. Depuis cette date, l'UMIH et les organisations professionnelles ont fait des propositions au Gouvernement et ont travaillé avec lui, avec les banques et les assurances pour les faire aboutir.

Ce Comité interministériel du tourisme – première étape dans le redémarrage économique de notre secteur – a permis d'apporter des réponses que l'UMIH et notre profession attendaient depuis de longues semaines.

Grâce à un long travail de concertation et de co-construction avec le Gouvernement, l'UMIH et ses syndicats associés ont vu leurs demandes satisfaites sur les points suivants :

- **Un calendrier de réouverture** pour nos établissements avec la date du 2 juin en zones vertes, qui sera en fonction aussi de l'évolution de l'épidémie pour les zones encore rouge. Nous demeurons inquiets pour l'ouverture des discothèques et établissements de nuit.



### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr)

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)

- L'autorisation de **pouvoir partir en vacances en France métropolitaine et outre-mer cet été.**
- **L'exonération complète** des charges sociales et patronales, de mars à juin 2020 : nos organisations demandent toujours une exonération jusqu'à la fin de l'année 2020.
- **Le PGE « saison »** sera mis en place pour le secteur. Ses conditions seront plus favorables que le PGE actuel en prenant en compte les 3 meilleurs mois de l'année précédentes.
- **L'enveloppe des prêts touristes** distribués par BPI France passera de 250 millions d'euros à 1 milliard d'euros
- **Report des remboursements des prêts** des TPE, PME sur 12 mois au lieu de 6 mois actuellement.
- Dans le cadre de la prochaine loi de finance rectificative, les **collectivités locales pourront prévoir des allègements de taxe de séjour** et le dégrèvement de 2/3 des cotisations foncières que l'Etat financera à 50%.
- **La prolongation de l'indemnisation de l'activité partielle** jusqu'à la fin de septembre 2020 : les organisations professionnelles demandent que soit étudiée une prolongation, dans les mêmes conditions qu'actuellement, jusqu'à ce que les mesures de distanciation sociale soient intégralement abandonnées afin d'accompagner au mieux la reprise progressive de l'activité, qui ne sera que partielle du fait des obligations sanitaires.
- **Le fonds de solidarité** qui restera ouverts jusqu'à la fin de l'année 2020 pour les entreprises jusqu'à 20 salariés et 2 millions de chiffre d'affaires et jusqu' 10 000 euros
- **La mise en place d'un guichet unique *plan-tourisme.fr*** grâce auquel les professionnels retrouveront tous les aides et pourront effectuer leurs démarches plus facilement et plus rapidement.
- **Le dé plafonnement du titre restaurant** sera limité à 38 euros et mis en place uniquement lors de la réouverture des restaurants. Cela participera à relancer la demande et bénéficiera exclusivement à nos établissements.



## Des points noirs demeurent cependant et l'UMIH reste fortement mobilisée

- **Nous déplorons l'attitude du monde des assurances** qui n'alimentera le fonds d'investissement qu'à hauteur d'1 milliard d'euros alors que nos pertes d'exploitation se sont déjà montées à 10 milliards et qu'elles sont appelées à se poursuivre partiellement du fait de l'obligation de réouverture en sous-capacité. Les organisations professionnelles se sont unies autour de demandes communes. Nous avons multiplié les réunions et tenté de faire avancer les débats. L'attitude inflexible des assurances est condamnable car ce sont des milliers d'entreprises qui peuvent faire faillite.

### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr)

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)

C'est pourquoi, l'UMIH a vivement demandé au Gouvernement, comme cela a été évoqué lors des négociations, de légiférer pour contraindre les assurances à prendre en charge une partie de la perte d'exploitation subie par nos entreprises pendant les mois de fermeture. L'UMIH travaille également à une offre d'assurance qui pourra être proposée aux entreprises du secteur CHRD.



- **La demande de prise en charge des loyers** n'a pas encore obtenu de réponse de la part de l'exécutif. Les loyers sont en effet une véritable bombe à retardement pour nos entreprises. A l'UMIH, nous avons fait une proposition raisonnable : l'annulation de nos loyers pour 6 mois qui serait compensée pour les bailleurs par le fonds de solidarité pour ne pas exporter la crise vers d'autres secteurs.



- **Enfin, le travail en lien avec les services de l'Etat sur les protocoles sanitaires n'est pas terminé.** Il y a, pour la profession, une ligne rouge : Imposer 4m2 de distanciation dans les restaurants et bars comme pour les commerces. Roland Héguy a rappelé que le terrain s'impatientait pour recevoir le protocole validé par le Gouvernement car un restaurant et un hôtel n'ouvrent pas en 24h00, cela se prépare !



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes



#### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr)

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)